

LE JOURNAL DE **L'AUDITEUR** PUBLIC

Le trimestriel de l'Auditeur Public N° 002/ Avril-Juin 2023

AS/ELC
Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption



ÉDITION SPÉCIALE

CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LA PARTICIPATION DES CITOYENS AUX
INITIATIVES DE TRANSPARENCE ET DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DANS LE
SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

SOMMAIRE

EDITO.....	3
ÉTAT DES LIEUX LA GOUVERNANCE FINANCIÈRE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ	5
LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA GOUVERNANCE FINANCIÈRE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ	9
RECOMMANDATIONS	11
ILS ONT DIT.....	13



EDITO

Depuis une dizaine d'années, la région du Sahel est confrontée à une crise sécuritaire d'une ampleur inédite. En 2022, selon le Global Terrorism Index, quatre pays de la région (Burkina Faso, Mali, Nigéria, Niger) figurent parmi les dix pays les plus touchés par le terrorisme au monde. Compte tenu de cette situation, les dépenses publiques consacrées au secteur de la Sécurité sont devenues les premiers postes budgétaires de ces États, alors que ceux-ci font face à d'énormes défis de développement socio-économiques.

De ce fait, la gouvernance financière du secteur de la sécurité comporte d'énormes enjeux non seulement pour la réalisation effective des objectifs de sécurité, mais aussi pour la soutenabilité des finances publiques en vue d'un développement socio-économique. Ce qui implique la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces et efficaces y compris le contrôle citoyen des ressources publiques allouées au secteur de la Sécurité. Cela est essentiel pour renforcer la transparence dans un domaine où l'on note malheureusement un manque d'appropriation de la notion de la redevabilité par les acteurs, avec un recours excessif, abusif voire inadéquat au secret défense.

C'est dans un tel contexte que s'est tenue la première conférence régionale organisée par la DCAF à Bamako les 17 et 18 mars 2021 avec les parties prenantes clés du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie et du Niger, ainsi que les acteurs régionaux et internationaux. Celle-ci avait pour objectif de créer un cadre de dialogue soutenu sur la base d'un niveau important d'adhésion autour des meilleures pratiques de transparence, de viabilité et de redevabilité en matière de gestion des ressources dans le secteur de la Sécurité.

En conséquence, les recommandations des participants de la conférence de Bamako ont porté sur trois principaux points : (i) le contrôle en amont des dépenses pour prévenir d'éventuelles infractions de corruption ; (ii) le renforcement aussi bien des mandats des inspections générales des forces armées et de sécurité que de la capacité opérationnelle des cours et tribunaux à traiter des manquements ; (iii) la mise en œuvre des prérogatives des parlements pour faire évoluer le cadre réglementaire.

Faisant suite à la première conférence de Bamako, une deuxième conférence régionale s'est tenue à Ouagadougou les 14 et 15 mars 2023 sur le thème de la participation citoyenne aux initiatives de transparence et de responsabilité financière dans le secteur de la Sécurité. Quatre pays y étaient présents : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

A close-up portrait of Philippe Néri Kouthon Nion, a man with dark skin and glasses, wearing a blue and white striped headwrap and a brown traditional garment with a small circular emblem on the chest. He is looking slightly to the right. In the background, a woman in a black headwrap is partially visible.

Suite Edito

La conférence a réuni une centaine de participants dont une trentaine venue du Mali, de la Mauritanie et du Niger. Les participants étaient constitués des représentants des services de défense et de sécurité, des parlements, des organes de contrôle administratif et judiciaire, des autorités de régulation et des organisations de la Société civile. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Président de la transition burkinabè, Chef de l'État, le capitaine Ibrahim Traoré, représenté par son Directeur de cabinet, le capitaine Martha Céleste Anderson Dékomwin Médah. Cette cérémonie d'ouverture a également été marquée par des allocutions du Contrôleur général l'État, Philippe Néri Kouthon Nion et la Cheffe de la division Afrique subsaharienne de la DCAF, Anne Bennett.

En plus de l'introduction sur le thème de la conférence, les participants se sont penchés, au cours des travaux, sur deux sous-thèmes. Le premier, portant sur la gouvernance financière du secteur de la sécurité, a passé en revue à la fois l'état des lieux et synergie entre les organes administratifs et judiciaires de lutte contre la corruption, ainsi que l'état des lieux et les actions des organes de contrôle et de régulation. Le second a diagnostiqué l'état des lieux de la participation citoyenne dans la gouvernance financière du secteur de la Sécurité à l'expérience des quatre pays.

Ces deux sous-thèmes ont été traités à travers quatre sessions dirigées chacune par un président et un modérateur. Chaque communicateur avait 15 minutes pour faire l'économie de ses contributions aux travaux.

Philippe Néri Kouthon NION,
Contrôleur Général d'Etat

1.1- D'importants acquis depuis la conférence de Bamako



La cheffe de la Division Afrique Subsaharienne de la DCAF, madame Anne BENNETT avec ses collaborateurs

Les deux dernières années qui ont fait suite à la conférence de Bamako ont permis de noter des acquis en ce qui concerne la gouvernance financière du secteur de la Sécurité. On retient notamment :

- l'éveil de conscience des acteurs sur la nécessité de renforcer les mécanismes de bonne gouvernance du secteur de la sécurité. Dans un contexte de poussée exponentielle des budgets sécuritaires, la demande citoyenne de transparence et de redevabilité est pressante. Les citoyens sont en effet de plus en plus mobilisés et exigeants sur le devoir d'exemplarité des forces armées et de sécurité, ainsi que des dirigeants politiques dans l'exécution des dépenses de sécurité. Les acteurs en charge de la dépense sécuritaire s'ouvrent davantage à cette exigence ;
- l'organisation d'audits externes des dépenses des forces armées et de sécurité notamment au Burkina Faso et au Mali. Ces contrôles externes constituent d'importantes avancées à saluer et consolider ;
- la poursuite du contrôle parlementaire des dépenses militaires par les commissions défense et sécurité des Assemblées nationales en particulier au Burkina Faso, Mali et au Niger ;
- Au plan de l'encadrement des marchés publics du secteur de la sécurité, on note un progrès en Mauritanie et un début de réforme notamment au Mali et au Niger. Ces avancées ont permis un allègement des procédures de la commande publique au Niger en ce qui concerne les dépenses militaires, notamment l'acquisition de matériels dans les brefs délais pour faire face à la menace terroriste.
- un respect et une maîtrise des procédures de budgétisation par les services de sécurité. À ce niveau, on constate par ailleurs que le secteur de la sécurité respecte la complétude et la cohérence des documents produits, la conformité entre les comptes individuels des comptables et ceux de l'ordonnateur, ainsi que la réglementation en matière d'exécution budgétaire.

1.2- Les forces et les faiblesses des organes de contrôle administratif, judiciaire et de régulation

Relativement au fonctionnement des organes de contrôle administratif, judiciaire et de régulation, la conférence souligne que celui-ci est caractérisé par des forces et des faiblesses, mais également des bonnes pratiques à valoriser.

En ce qui concerne les forces, on retient trois éléments clés :

- ***Un cadre juridique qui renforce les compétences des organes de contrôle et de régulation***

Les législations de la plupart des pays de la région donnent des pouvoirs aux organes de contrôle et de régulation pour contrôler et réguler la gouvernance financière du secteur de la Sécurité, excepté les mesures dérogatoires prévues par les textes. Ainsi on retient que :

- la Cour des Comptes, notamment au Burkina Faso, peut entendre tout directeur ou représentant des services et organismes soumis à son contrôle, tout gestionnaire de fonds publics, tout dirigeant d'entreprise publique, tout membre d'une institution ou corps de contrôle sur invitation de son Premier président. Sur cette base, la Cour peut se faire communiquer tous rapports d'inspection, de vérification ou de contrôle. Cependant lorsque les communications et auditions de la Cour portent sur des sujets à caractère secret ou

confidentiel concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'État, la gestion industrielle, commerciale ou financière des entreprises publiques, celle-ci prend les dispositions nécessaires pour garantir strictement le secret de ses investigations et de ses observations ;

- une différence de fonctionnement entre la Cour des Comptes de la Mauritanie et les Cours des Comptes des trois autres pays. En Mauritanie, le secteur de la Sécurité ne fait aucunement l'objet de procédures dérogatoires. La Cour des Comptes peut donc procéder à son contrôle au même titre que les autres services de l'administration publique ;

- une bonne collaboration entre les Cours des Comptes et les Assemblées nationales des différents pays. Au Burkina Faso par exemple, la Cour produit et soumet à l'Assemblée nationale un rapport sur l'exécution des lois de finances. Ce rapport et la déclaration générale de conformité sont annexés au projet de loi de règlement (PLR) et permettent à l'Assemblée nationale d'apprécier, d'une part, le respect des autorisations budgétaires données lors du vote des lois de finances et, d'autre part, l'action du gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'État.





La délégation de la Mauritanie lors de la conférence

▪ Une synergie accrue entre les acteurs du contrôle administratif et judiciaires

Dans la plupart des pays, des actions concertées existent entre, d'une part, les structures du contrôle administratif (ITS, IGF, ASCE-LC à travers notamment le cadre de concertation par l'élaboration des plans annuels d'audit) et, d'autre part, entre ces structures et les structures du contrôle juridictionnel. Ces actions concourent à l'atteinte des objectifs d'efficacité et d'efficience des finances publiques dans le secteur de la Sécurité. On note essentiellement que :

- cette synergie d'action entre les deux catégories d'acteurs est marquée par les notions de complémentarité et de judiciarisation des missions d'audit permettant ainsi un traitement plus judicieux des fautes de gestion et des infractions économiques et financières ;
- les améliorations constatées dans le cadre

juridique et dans les pratiques professionnelles des corps de contrôle de l'ordre administratif ont contribué à une réduction du temps de traitement des affaires, favorisant une réponse pénale rapide aux malversations constatées. Au Mali, la collaboration entre la Justice et le Bureau du vérificateur permet par exemple à ce dernier d'obtenir très souvent un retour d'informations sur les dossiers qu'il transmet à l'institution judiciaire. Également dans cette dynamique, l'OCLEI a transmis 21 dossiers à la Justice, mettant en cause des hauts fonctionnaires de l'administration civile et militaire, ainsi que des élus, avec des sommes en jeu de 24 milliards F CFA ;

- la collaboration entre l'IGFAN et l'ASCE-LC au Burkina Faso a été relevé par les participants comme ayant une valeur ajoutée certaine tenant aux possibilités de donner suite aux rapports.

▪ *L'impératif de renforcer cette synergie d'actions*

Pour plus d'efficacité dans la gouvernance financière du secteur de la Sécurité, la conférence a insisté sur la nécessité de renforcer la synergie d'action en cours dont les déterminants sont :

- le développement d'actions d'éducation et de prévention de la corruption et pratiques assimilées ;
- le renforcement de l'indépendance, de l'autorité et de l'autonomie des acteurs de la gouvernance financière du secteur de la sécurité chacun en fonction de ses besoins spécifiques ;
- une révision des statuts juridiques de certaines structures (pôle ECOFI, inspection technique des services) et la création de fonds d'intervention ou de régie d'avances et leur dotation conséquente en moyens financiers.

En dépit des forces qui caractérisent le fonctionnement des organes de contrôle administratif, judiciaire et de régulation, la conférence pointe quelques faiblesses relatives à :

- un manque de moyens qui handicape le fonctionnement des organes de contrôle et de régulation. Ce manque de moyens humains et financiers prive la Cour des Comptes de faire des constations capitales telles que par exemple les attestations des services fait, les acquis libératoires, la qualité des pièces justificatives de dépenses en particulier en ce qui concerne les actions psychologiques, l'effectivité des acquisitions, de même que la qualité du matériel acquis, l'évaluation de la valeur du parc immobilier militaire, les inventaires physiques, la loi de programmation militaire, etc. ;
- une insuffisance du contrôle parlementaire qui s'explique, d'une part, par le manque d'expertise des parlements et, d'autre part, par l'auto-censure des parlementaires. Ces deux handicaps ne permettent pas un contrôle efficient de la gouvernance financière du secteur de la Sécurité ;
- un défaut de planification des marchés et une propension à recourir aux procédures exceptionnelles (entente directe, mise en concurrence

interne, demandes de cotation) au détriment des procédures de droit commun (appel d'offre ouvert direct, demande de proposition suivie de manifestation d'intérêt) avec tous les risques de favoritisme, de corruption, de surfacturation et autres types d'irrégularités entraînant donc une déperdition des ressources pour les pays.

Néanmoins quelques bonnes pratiques ont été identifiées et méritent d'être capitalisées. Celles-ci se rapportent à la nécessité de concilier par exemple le secret défense et la transparence. Dans cette perspective, un manuel a été validé par le ministère de l'Économie du Burkina Faso pour permettre la passation des marchés sous le saut de secret en respectant tous les critères excepté la publicité et l'accès à certaines informations.

De façon générale, la conférence note les risques que fait peser le contexte d'instabilité politique sur la gouvernance financière du secteur de la Sécurité, appelant à un renforcement du contrôle citoyen de la part des acteurs de la Société civile.

CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LA PARTICIPATION DES CITOYENS AUX INITIATIVES DE TRANSPARENCE ET DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DANS LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ



DCAF Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève

Projet financé par le Danemark et la Norvège

LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA GOUVERNANCE FINANCIÈRE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

L'accès à l'information est un point clé de la participation citoyenne ; tant la disponibilité et la qualité des informations mises à la disposition des citoyens sont des éléments importants qui leur permettent de s'impliquer efficacement dans la vie civique.

Dans ce sens, la conférence souligne avec satisfaction la floraison d'une diversité d'actions développées par les acteurs de la Société civile des différents pays qui contribuent au renforcement de la redevabilité et de la transparence dans le secteur de la Sécurité. Ainsi, les OSC, par des conférences, des études et rapports, des sondages, des activités de promotion de l'intégrité, participent au renforcement de la gouvernance dans le secteur de la Sécurité.

Des cadres juridiques favorables à la participation citoyenne

Dans l'ensemble des pays, il ressort que les cadres juridiques et institutionnels reconnaissent la nécessité de la participation citoyenne dans la

gouvernance y compris celle relative à la Sécurité. Parmi ces instruments figurent les textes internationaux, régionaux et nationaux.

Conformément aux contenus des textes évoqués, la Société civile est partie intégrante de plusieurs cadres tripartites en rapport avec la gouvernance financière de façon générale que ce soit au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie ou encore au Niger.

Cependant si la participation citoyenne est essentielle pour le renforcement de la transparence et de la responsabilité financière en matière de sécurité, des défis persistent également quant à la qualité et la plus-value réelle de cette participation.

À ce niveau, les participants ont particulièrement insisté sur la nécessité d'accroître les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la société civile pour mieux maîtriser les règles et procédures élémentaires de contrôle et des procédures de passation des marchés.

Au-delà de ce que disent les textes, que nous montre réellement l'expérience pratique de chaque pays ?



Un membre de la délégation nigérienne posant une question

Quelques bonnes pratiques identifiées et les difficultés en matière de participation citoyenne dans la gouvernance financière du secteur de la sécurité

Les expériences pays ont montré l'existence de bonnes pratiques à capitaliser et à valoriser en matière de participation citoyenne dans la gouvernance du secteur de la Sécurité.

Au Niger, le contrôle de l'action des institutions de sécurité a permis aux OSC de se positionner comme de véritables contrepouvoirs face aux gouvernants pour exiger une gestion transparente et efficace des questions de sécurité.

En termes de bonnes pratiques, on peut citer la mise en œuvre du programme Integrity Icon Niger. Ce programme vise à identifier et célébrer les fonctionnaires honnêtes et intègres de l'administration publique à travers un processus de nomination des populations qu'ils servent au quotidien. Il constitue une approche innovante de lutte contre la corruption en faisant davantage la promotion de l'intégrité, de l'honnêteté et surtout de la démocratie à travers l'instauration d'une bonne gouvernance.

Dans cette dynamique, le Réseau nigérien anti-corruption (RENAC) a travaillé avec la Garde nationale et la Police nationale sur la promotion de l'intégrité, la transparence et de la redevabilité au sein des deux (02) corps, afin de s'inspirer des modèles et personnes intègres. Cela a contribué au renforcement de la collaboration entre les FDS et les populations civiles dans les zones d'intervention (Diffa, Zinder, Niamey et Tillabéri).

Au Burkina Faso, l'expérience du REN-LAC et du CIFOEB met également en exergue de bonnes pratiques en termes de participation citoyenne dans la gouvernance du secteur de la Sécurité. Il s'agit entre autres de la mise en place de Comités anti-corruption à la Police nationale pour promouvoir les valeurs d'intégrité, la production d'un rapport annuel sur l'état de la corruption qui procède à un classement des services publics y compris les forces de sécurité, ainsi que des

études sur l'efficacité des dépenses du secteur de la défense et de la sécurité, etc.

En dépit de ces bonnes pratiques fort intéressantes à souligner, on note des difficultés qui freinent cette participation citoyenne. Celles-ci se rapportent principalement à la culture du secret matérialisée par un recours abusif et inapproprié de la notion du secret défense. À titre illustratif, au Burkina Faso, les demandes d'informations budgétaires de la société civile sur le secteur de la Sécurité sont restées sans réponse.

Compte tenu de ce déficit d'informations, la plupart des analyses budgétaires se font uniquement sur la base des allocations budgétaires disponibles au niveau du ministère de l'Économie et des Finances. Dans la même logique, la Société civile constate le plus souvent l'absence des autorités militaires dans certains cadres de redevabilité qu'elle crée. De telles situations apparaissent comme un frein à l'efficacité de la participation citoyenne dans la gouvernance du secteur de la Sécurité et à une bonne collaboration civilo-militaire.

L'expérience mauritanienne montre, quant à elle, qu'il faudrait procéder à une extension de l'engagement et la disponibilité des OSC pour la transparence dans la mise en œuvre des politiques publiques vers le secteur de la Sécurité en profitant des opportunités qu'offre l'environnement politique et institutionnelle locale. Pour ce faire, l'accompagnement de la société civile et des autres institutions partenaires locales pour créer un réseau d'influence puissant et structuré est indispensable pour influencer positivement la participation citoyenne dans la gouvernance financière du secteur de la Sécurité.



Dr Ra-Sablaga OUEDRAOGO,
Président du comité scientifique lors de la conférence

RECOMMANDATIONS

Au terme des travaux, les participants à la conférence régionale formulent et s'engagent à mettre en œuvre, à faire mettre en œuvre et à encourager la prise en compte, dans les différents pays, les recommandations ci-après :

- **Renforcer le cadre législatif et réglementaire en matière de gouvernance du secteur de la sécurité.**

Dans cette partie, il s'agira en particulier de :

- légiférer/clarifier la notion de secret défense en déterminant la définition précise, les contours et périmètres d'application, la classification conséquente de l'information ainsi que les acteurs impliqués et les responsabilités respectives à l'effet de servir les exigences de transparence et de redevabilité, dans le respect des impératifs de protection des missions et objectifs sécuritaires ;
- améliorer le cadre légal de régulation et de gestion des marchés du secteur de la sécurité, d'une part, en poursuivant la dynamique en cours de réduction du régime dérogatoire et de précision des procédures de passation de marché, comme le montre l'expérience nigérienne et, d'autre part, en apportant les adaptations requises pour servir la performance de l'action sécuritaire ;
- renforcer et opérationnaliser les lois portant accès à l'information en adoptant les textes d'application et en veillant à leur mise en œuvre pour la disponibilité effective des informations de qualité.

- **Poursuivre le renforcement du cadre institutionnel et des capacités des organes de contrôle administratif, judiciaire, de régulation et du parlement**

Ici, il faudrait travailler à :

- renforcer l'indépendance, l'autorité et l'autonomie des organes de contrôle et de régulation en épousant les meilleures pratiques inspirées des expériences des différents pays ;
- apporter un soutien accru à l'opérationnalisation des pôles judiciaires économiques et financiers ;
- poursuivre le renforcement et la valorisation des organes de contrôle et d'audit par la mise

à disposition de ressources conséquentes en lien avec la portée de leur mission ;

- accroître le contrôle interne aux administrations de la sécurité ;
- renforcer des capacités des parlements.

- **Développer la cartographie des risques de corruption et renforcer les outils et instruments de gestion et de contrôle des administrations de la défense et de la sécurité**

Celle-ci permet d'accorder surtout une place importante à la prévention. Il s'agira également de poursuivre l'adoption des outils de gestion performante notamment ceux relatifs à la comptabilité analytique, à la comptabilité matière et à des ratios et normes d'évaluation et de décision.

- **Poursuivre et accroître les missions d'audit et de contrôle du secteur sécuritaire tout en assurant les suites judiciaires, dans les cas de présomptions de malversations, et les sanctions administratives requises aux résultats de ces missions**

Des mesures idoines doivent être envisagées dans le sens de :

- la prise effective des sanctions administratives requises et d'un traitement judiciaire plus diligent pour lutter effectivement contre l'impunité ;
- la poursuite de l'élan d'amélioration des synergies d'action entre les organes de contrôle administratif, judiciaire et de régulation ;
- une information régulière des citoyens.

- **Renforcer l'action de la société civile et l'opérationnalisation du contrôle citoyen**

À cet effet, il s'agira de :

- mettre en place au sein des administrations, des mécanismes formels et efficaces de

réception et de traitement des plaintes et préoccupations des citoyens ;

- poursuivre et promouvoir les bonnes pratiques de contrôle citoyen notamment les études, les conférences, les collaborations, les initiatives de promotion de l'intégrité, etc. ;
- renforcer la collaboration et la synergie d'actions entre les OSC et les administrations ;
- renforcer les capacités des OSC et des citoyens en matière d'exercice du contrôle citoyen
- promouvoir davantage la rigueur et l'indépendance des organisations de la société civile à l'effet d'assurer leur crédibilité et leur efficacité dans l'exercice du contrôle citoyen.

▪ **Renforcer le rôle des médias dans la gouvernance financière**

Afin de contrer la prolifération des infox en matière sécuritaire, les médias professionnels doivent être privilégiés pour assurer la production et la diffusion d'informations crédibles et fiables. À cet effet, la collaboration entre les administrations de la sécurité et les médias doit être renforcée pour une meilleure information des citoyens.

Par ailleurs, les fonctions de régulation des médias doivent être effectivement exercées au service du professionnalisme et de la préservation

de la paix sociale.

▪ **Améliorer la protection des lanceurs d'alerte, des informateurs et témoins ainsi que des journalistes afin de promouvoir la participation citoyenne au renforcement de la gouvernance financière**

Dans cette dynamique, il faut encourager et poursuivre les progrès en matière réglementaire dans les différents pays et assurer leur effectivité. La pratique du journalisme d'investigation, rendue singulièrement difficile dans le contexte actuel, requiert des garanties de protection pour jouer pleinement son rôle d'éveil de conscience et de veille en faveur de la bonne gouvernance.

▪ **Soutenir la volonté politique en faveur de la bonne gouvernance financière**

Ce soutien doit se matérialiser par :

- l'exercice effectif de l'exemplarité par les plus hautes autorités gouvernementales, administratives, judiciaires et parlementaires ;
- l'allocation de moyens conséquents aux acteurs stratégiques ainsi qu'aux initiatives en faveur de la bonne gouvernance financière ;
- la mise en œuvre effective des lois et engagements souscrits.



Urbain MILLOGO,
Contrôleur Général d'Etat Adjoint

ILS ONT DIT...

Nous sommes ici au Burkina Faso pour accompagner ces deux jours de conférence qui est la suite de la conférence qui s'est tenue à Bamako en 2021 avec les représentants des Etats du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Nous accompagnons d'une expertise technique pour pouvoir faciliter des rencontres avec les acteurs des Etats concernés sur l'état des lieux et sur les bonnes pratiques dans le secteur de bonne gouvernance. Nous sommes une institution d'Etats membres dont le Burkina Faso fait partie c'est donc naturel qu'on soit là et engagé pour cette conférence.



Madame Anne BENNETT

La cheffe de la Division Afrique subsaharienne de la DCAF



Madame Mariam SENOU

Conseiller à l'autorité de régulation du Mali

L'initiative de cette conférence est à saluer, parce qu'elle vient à point nommé. Le thème de la conférence est une problématique qui nous interpelle car les Etats qui ont pris part à cette conférence vivent les mêmes réalités. Nous avons échangé et partagé des expériences, qui ont abouti à des recommandations assez pertinentes évoquant la nécessité de renforcement des capacités de la société civile pour sa pleine participation au contrôle de gestion pour atteindre l'objectif de transparence de gestion des ressources allouées aux forces de défense et de sécurité.

Lors de nos travaux la question de secret défense a été évoquée. Et de façon unanime, il a été reconnu qu'elle constitue un obstacle à la transparence et à la gouvernance dans les ressources allouées aux forces de défense et de sécurité. Concernant ce point spécifique il y a eu une recommandation qui va consister à élaborer des textes pour alléger le système et pouvoir entretenir le maximum de transparence de gestion dans ce domaine.



Monsieur Philippe Néri Kouthon NION,
Contrôleur Général d'Etat

Pour cette conférence, il s'agit de partager les expériences des pays frères en matière de gouvernance dans le secteur de la sécurité. Il s'est agi aussi de mutualiser les moyens de lutte contre la corruption qui sévit dans le secteur. Durant les deux jours de travaux nous avons eu des communications qui sont faites par les experts des Etats membres à savoir le Mali, le Niger, et la Mauritanie. A l'issue de la conférence nous avons fait des recommandations et un plan d'action pour suivre la mise en œuvre pour éventuellement faire le point lors de prochaine conférence.





Editeur

Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption

Directeur de publication

Contrôleur Général d'Etat

Directeur de publication Adjoint

Contrôleur Général d'Etat Adjoint

Le Directeur de Rédaction

Le Directeur de la Communication et de la Presse

La rédaction

Le Directeur de Cabinet, le Directeur du Département Audit et Contrôle, Le Chef de Service Communication, Le Chef de Service Relations Publiques, Le Directeur des Systèmes d'Information, de la Documentation et des Archives

Les rédacteurs

- Sibiri RAMDÉ, DIP
- Roland OUEDRAOGO, Conseiller Juridique
- Latin PODA, 1er Président de la Cour des Comptes
- Boukary KINDO, CNLF
- Toupanga TINGUERI, CENTIF
- Amadou CONSIGUI, ARCOP
- Karfa GNANOU, AJE
- Charles BAYALA, Primature

Assistants Techniques

- Secrétaire Particulière CGE
- Secrétaire Particulière CGEA

Maquette

Label Qualité

Impression

Label Qualité



Au nom de notre intégrité, combattons la corruption !

info@asce-lc.bf